

## CONVENTION CITOYENNE

### ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2004.

Le quorum étant largement dépassé, la séance est ouverte par Philippe Sanmarco qui présente le rapport d'activités 2003. Puis Pierre Lissarrague développe les aspects financiers de l'ordre du jour. La parole est ensuite donnée à Madame Martinez, Commissaire aux Comptes. Elle indique que l'ensemble des comptes qu'elle a examinés est correct, l'ensemble est validé et la certification sans réserve.

À la suite de cette présentation, il est procédé au vote sur les projets de résolution soumis à l'ensemble des participants.

#### PROJETS DE RESOLUTIONS POUR L'A.G. du 17 MAI 2004

##### 1-Approbation du rapport d'activités de 2003 :

L' A.G., après en avoir pris connaissance, approuve le rapport moral rappelant les principales activités de la Convention Citoyenne au cours de l'exercice 2003,

##### 2-Rapport des Commissaires aux comptes :

L'A.G. après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes ci-annexés, prend acte de ses conclusions.

##### 3-Approbation du compte d'ensemble de l'exercice clos le 31-12-2003 :

L'A.G., ayant pris connaissance du rapport financier du C.A. et du rapport des commissaires aux comptes, approuve le compte d'ensemble de l'exercice clos au 31-12-2003 faisant ressortir pour la Convention Citoyenne et son Association de Financement ,un excédent de 798 Euros.

Elle approuve le rapport financier du C.A. et donne quitus au Président et aux Trésoriers pour leur gestion.

##### 4- Affectation du résultat :

L'A.G. décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31-12-2003 en Report à nouveau.

##### 5-Montant des cotisations pour 2004 :

L'A.G., approuve la proposition du C.A. de maintenir en 2004, le montant des cotisations à :  
-7,5 Euros pour les chômeurs et les étudiants,  
-et 30 Euros pour les autres membres actifs.

##### 6-Approbation du budget prévisionnel pour 2004 :

L'A.G. approuve le budget prévisionnel proposé pour 2004 par le C.A. visant à dégager un résultat bénéficiaire de 1450 Euros aux fins de poursuivre la résorption de la perte de 2002.

Les six points sont adoptés à l'unanimité.

## **Débat sur les européennes**

Anne Marie Gillet indique qu'elle s'est rendue à Paris avec Christian Apothéloz, pour le compte de la Convention Citoyenne, assister à une rencontre avec les autres listes citoyennes des régionales (Ile de France, Midi Pyrénées, Basse Normandie, etc.) pour voir quoi faire aux Européennes. Ce groupe représentait un panel très varié. Elle retient un activisme certain poussant à bouillonner - comment arriver à fédérer toutes ces énergies - qui fait quoi ? Comment faire circuler l'information dans les régions - quelques jalons ont été posés.

Gérard Estragon fait part des péripéties qu'il a traversées concernant son inscription (au départ sans qu'il en ait été informé) sur la liste du grand sud-est du PC. Il raconte l'imbroglio que cela a déclenché, pour finalement déboucher sur une fermeture du PC.

Quelques échanges ont lieu concernant la liste des Verts sur laquelle Caroz n'a pas été retenu.

On revient sur l'hétérogénéité de la liste région citoyenne : cette spécificité qui en était une des originalités pour les régionales ne conduit naturellement pas ses membres à avoir une position commune aux européennes. Toutefois, au nom de la Convention citoyenne, Paul Piccirillo préparera un texte politique dénonçant une fois de plus l'attitude des partis traditionnels et expliquant notre position.

### **Accord avec M.Vauzelle.**

Philippe Sanmarco revient sur la manière dont cet accord s'est conclu. Il précise qu'il a demandé un entretien à M. Vauzelle pour en assurer l'application.

Un échange a lieu sur le contenu, l'objectif, et les conséquences que doit avoir cet entretien. Des propositions précises sont faites.

### **Objectifs 2004/2006**

Alain Fourest développe le projet de note préalablement diffusé.

1 - principes d'action : s'organiser pour travailler ensemble - on est dans un ancrage territorial - notion de proximité.

2 - la dynamique passera par le mouvement associatif, à partir de la diversité thématique des associations - c'est avec elles qu'on renouvellera l'élément démocratique. Manière d'articuler le bon sens commun - aboutir à des décisions - ne pas tomber dans la technocratie.

3 - l'élément de territoire n'a d'intérêt que par la relation avec d'autres territoires, en respectant les spécificités de chacun..

Ne pas oublier que trois échelons sont à penser : régional, national, mondial

Dans chaque territoire pertinent de notre région, il faut constituer des équipes - comment partager et construire ensemble.

Exemple au niveau marseillais :

- ségrégation urbaine, sociale, et pauvreté
- Il faut se donner des atouts nouveaux
- Sur la question de la pollution, il faut avoir des discours transversaux avec les associations déjà impliquées
- La question du logement est dramatique dans notre région, le logement des exclus, bien sûr, mais aussi celui de l'ensemble des citoyens.

Un débat s'engage sur la base de ces propositions.

Il est convenu que l'ensemble des membres de CC devra réagir au document d'Alain Fourest ainsi qu'à la note de Claude Grillet. De courtes contributions écrites sont sollicitées afin que des décisions soient prises collectivement lors d'une prochaine AG, le 14 Juin prochain. Il faut à la fois développer un travail commun à l'ensemble de la région mais aussi présenter des plans d'actions spécifiques à chaque territoire pertinent de nos adhérents (Communauté Urbaine de Marseille, d'Aix, Nice, Vaucluse, etc).

Si nous arrivons à avancer collectivement sur des bases claires, avec des responsabilités mieux identifiées, on pourrait alors avoir en septembre une journée de travail pour mobiliser le plus de monde autour de nous :

- espace politique
- ancrage sur le terrain
- concours d'experts
- problème du racisme

L'idée est également retenue d'une sorte de "Force d'Intervention Rapide" afin que si un problème politique majeur se présente, on puisse réagir avec un texte de CC.

Sur le fonctionnement interne de la CC, il est également affirmé que jusque-là trop de choses ont reposé sur trop peu de gens qui n'en peuvent plus. Il est impératif que plus de personnes s'impliquent. Le 14 Juin nous devons donc préciser l'articulation de chaque instance: bureau, CA, AG et adopter une méthode entre nous. Il faut certes que nous soyons vigilants pour permettre l'émergence d'encore plus d'idées mais aussi pour que la mise en œuvre de celles-ci soit assurée par leurs auteurs. De la même manière, l'action de terrain, si nécessaire, ne doit pas continuer à être un slogan et ne reposer en fait que sur quelques individus, toujours les mêmes. Un organigramme des responsabilités (formelles dans les instances légales mais aussi informelles pour les actions spécifiques, thématiques ou de terrain) sera clairement établi. Il apparaîtra alors évident d'éviter la dispersion et de nous concentrer là où nous sommes capables d'agir.

## **Election du Conseil d'Administration**

Compte tenu des candidatures reçues et après débat, il est décidé à l'unanimité que la composition du nouveau conseil est la suivante :

Christian Apotheloz, Abassia Bachi, Elisabeth Bouix, Annie Carriol, Samia Chabani, Martine Dupeuble, Sonia Fiquet, Didier Fouquet, Alain Fourest, Denis Galliot, Anne-Marie Gillet, Claude Grillet, Issam Ifghallal, Pierre Lissarague, Hélène Lunetta, Lilia Parisot, Paul Piccirillo, Tahar Rahmani, Roger Ruzé, Philippe Sanmarco, Fanny Sellès, Jean Michel Trefault.

Conformément aux statuts, le CA compte 22 membres maximum. Il y a une stricte parité et la couverture géographique de la région est assurée.

Invités permanents :

Pour les questions financières : Daniel Carrière - Gilbert Orsoni

Pour l'assistance juridique : Dany Cohen

Pour le conseil en questions urbaines : André Jollivet.

Des responsabilités spécifiques, concernant ou non des membres du CA, seront fixées ultérieurement en fonction des décisions prises le 14 Juin prochain.